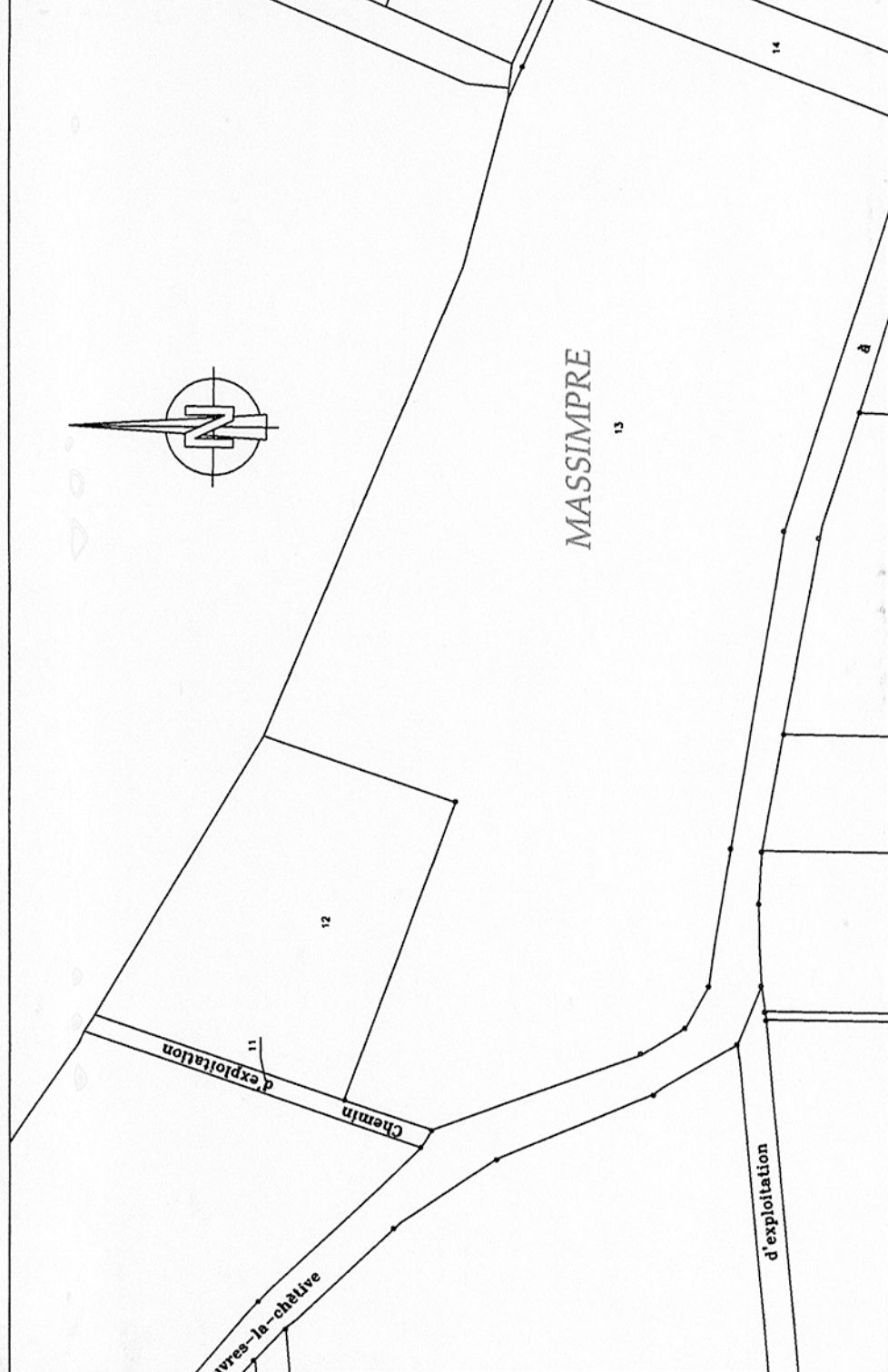
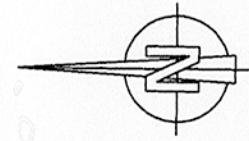




DEPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNE DE DARNEY AUX CHENES

CARTE COMMUNALE



PLAN DE ZONAGE

ECHELLE 1/2000

Limite de zone constructible

Exploitation agricole, installation classée pour la protection de l'environnement : recul de 100 m.

Zone inondable

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du : 6 AVR. 2000

Le Préfet

Pour le Préfet par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Grasse, Edouard, Telle

PRESCRITE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	APPROUVEE PAR ARRETE DE LA PREFECTURE
DU	DU 8 février 2006	DU
Plan dresse sous MICROSTATION - application CAO DAO - Fichier N.		
Dessiné par : LBR le : 08/04/05		
Modifié par :		
Indice :		
AFFAIRE N° 8312		
FORMAT SPECIALITE N. ORDRE 001		
INDICE MODIFICATION 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9		
J. LANGLAIS Ingénieur E.S.C.T. - Ingénieur V.R.D. Géomètre Expert - D.P.L.G. - Urbaniste 1, rue de la Libération - BP 51 - 54203 TOLLU-CEDEX Tel : 03.83.43.12.14 - Fax : 03.83.63.22.26		

Dans la zone NC, les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Art. L.124.2 du Code de l'Urbanisme).

Cependant les annexes aux constructions existantes pourront être admises si le Règlement National d'Urbanisme et les autres règles le permettent.

